

Audience documentaliste du 12 novembre 2009

Etaient présents : Fadben (A. Albertini, M. Ernoult), CFTC (C. Chesnet), CGT (C. Perret), CNGA (Paulette Jarrige) SE-Unsa (A. Tresgots, Sgen-CFDT (A-M Martin), Snalc, Snes (J-P Hennuyer, V. Margaria), Sud

Nous n'avons pas été reçus par le conseiller annoncé, Michel Lugnier, mais par Patrick Allal, conseiller social de Luc Chatel et Christophe Kerrero, conseiller technique à l'éducation prioritaire, politique de la ville, développement durable.

En introduction F. Albertini a rappelé que la Fadben travaillait avec les organisations syndicales depuis plusieurs années. L'audience promise depuis septembre 2008 se concrétisait ce 12 novembre. Elle a fait ensuite état de la situation préoccupante dans les CDI et posé la question de la place faite aux professeurs documentalistes dans les évolutions de l'enseignement secondaire, demandant à nos interlocuteurs leurs remarques sur les points que signalait notre lettre commune.

P. Allal a tenu à être rassurant : il n'y avait pas d'inquiétude à avoir dans le cadre de la réforme des lycées : les documentalistes font partie des enseignants et il n'est pas question de les faire disparaître. Ils ont un rôle à jouer dans la réforme des lycées car le transdisciplinaire est au coeur des enjeux ainsi que le tutorat et l'accompagnement.

F. Albertini a rappelé que vingt ans après la création du Capes de documentation, ce métier spécifique et exigeant était encore méconnu et son exercice difficile. Elle a demandé l'inscription claire du rôle pédagogique des professeurs documentalistes dans les textes officiels, rôle absent des nouveaux programmes de collège et largement méprisé par les collègues de discipline.

C. Kerrero était attentif et surpris : les IPR EVS qu'ils avaient vus ne s'étaient jamais l'écho de cela.

La Fadben a ensuite donné sa vision du métier : développer une culture informationnelle et citant trois pôles : enseigner l'information documentation, concevoir et gérer le système de ressources, être acteur de la politique documentaire. Ce qui a conduit le Sgen à intervenir pour rappeler que la nécessité d'un enseignant documentaliste s'imposait non seulement au niveau de l'établissement (politique documentaire, fonctionnement du CDI) mais aussi au niveau de l'équipe enseignante (impulsion de projets) et des élèves, soulignant le rôle d'ouverture culturelle, atout pour aider les élèves socialement moins favorisés, d'incitation à la lecture sur tout support. Des postes d'enseignants documentalistes en suffisance permettraient de substantielles économies dans le domaine de l'échec scolaire.

Le Snes a rappelé la pénurie : baisses aux concours enregistrées depuis 4 ans, postes vacants, postes supprimés dans les gros établissements, les cités scolaires (Grenoble), établissements nouveaux ouverts sans documentaliste (Nice en 2008, Lyon en 2009), pas de TZR en Corse, à Dijon, Reims, bricolages administratifs, personnels non qualifiés...

C. Kerrero a répondu que le problème du remplacement n'existait pas qu'en documentation. Comme dans le premier degré, il y avait une forte proportion de jeunes femmes et donc de congés de maternité. Les postes vacants touchaient pour lui 3 académies qui concentraient les difficultés et n'étaient pas attractives. Il a évoqué la mobilité : reconversion en math de personnels de France Télécom et l'existence de formation, sans convaincre.

Le problème de la reconnaissance financière (ISO, application du décret de 72 sur les certifiés au lieu de celui de 1980 sur les faisant fonction pour les heures supplémentaires...) a également été soulevé.

P. Allal a estimé que ces points étaient des « scories » à régler.

S'il n'a pris aucun engagement sur le volume de recrutement au Capes 2010, estimant qu'il devait voir la DRH, P. Allal a redit que la mission des documentalistes n'était pas menacée. Cette mission s'inscrivait dans l'esprit de la réforme du lycée et s'est engagé à faire figurer les enseignants documentalistes dans le texte de la réforme. Il a annoncé qu'il allait constituer un groupe de travail où les problèmes « seront mis sur la table ». Ce sera un groupe transversal auquel participera la DGESCO, la DRH, et les organisations professionnelle et syndicales. Il devrait se mettre en place en janvier.